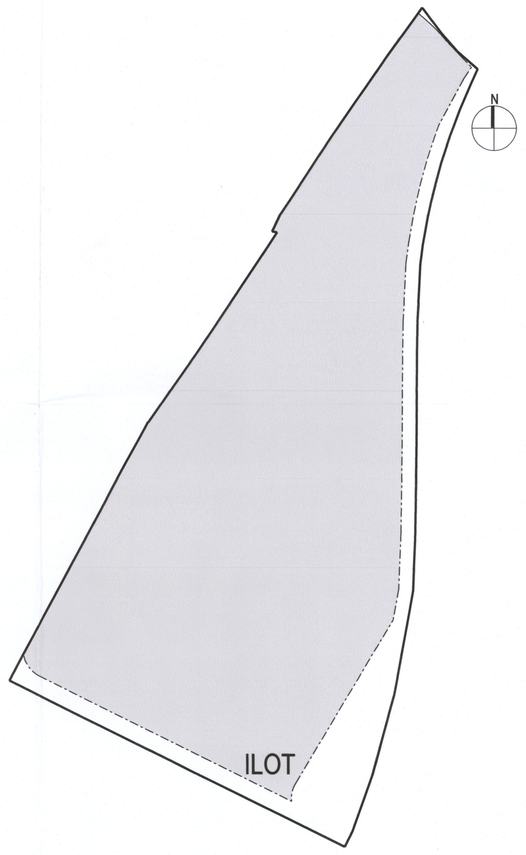

Délimitation de l'îlot_1/1500

ILOT		366.30 ares	
3 115 m² min.	12 210 m² max.	14 017 m² min.	54 945 m² max.
32 967 m² max.	onc	/	/
tp	ha 13/20 m max.	I + 1R + 1S min.	IV + 1R + 2S max.

LEGENDE :

	LOT/ILOT				
Surface maximum d'emprise au sol (m2)	min.	max.	min.	max.	Surface de l'îlot/lot (ares)
Surface de scellement du sol (m2)	max.		min.	max.	Surface maximum constructible brute (m2)
Type de toiture			min.	max.	Type et nombre de logements
Type, disposition et nombre des constructions		max.	min.	max.	Nombre de niveaux
Hauteur des constructions (m)					

Délimitation du PAP et des zones du PAG:

PAP — délimitation du PAP

délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux:

terrain existant

terrain remodelé

Nombre de niveaux:

I, II, III, ... — nombre de niveaux pleins

+1, 2, ...R — nombre d'étages en retrait

+1, 2, ...S — nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions :

ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres

hf-x — hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions:

oc — constructions en ordre contigu

onc — construction en ordre non contingu

Formes de toitures :

tp — toiture plate

Gabarit des immeubles:

alignement obligatoire pour constructions déstinées au séjour prolongé

limite de surfaces constructibles pour constructions déstinées au séjour prolongé

alignement obligatoire pour dépendances

limites de surfaces constructibles pour dépendances

limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

limites de surfaces constructibles pour avant-corps

constructions à démolir

limites communales

Délimitation des lots/ îlots:

lot projeté

îlot projeté

terrains cédés au domaine public communal

Espaces extérieurs privés et publics:

EVp — espace vert privé

EVP — espace vert public

ADJ — aires de jeux

espace extérieur pouvant être scellé

voie de circulation motorisée

P — espace pouvant être dédié au stationnement

chemins piétonniers, pistes cyclables, zone piétonne

voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

parcelles cadastrales existantes

futur boulevard de Merl

Référence: A 183 / 2014
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 11.12.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Plantations et murets:

arbre à moyenne ou à haute tige projeté/ arbre à moyenne ou haute tige à conserver

haie projetée / haie à conserver

muret projeté / muret à conserver

Servitudes:

servitude de type urbanistique

servitude écologique

servitude de passage

élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastuctures techniques:

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales

canalisation pour eaux pluviales

canalisation pour eaux usées

canalisation existante mixte

ligne pour haute tension

n.b. : toutes les légendes en italiques sont complémentaires à la légende de base

Plan de référence:

-Référence au plan du géomètre VDL en date du 04.09.2013

Urbaniste — m3 ARCHITECTES

Maître de l'ouvrage — VILLE DE LUXEMBOURG

m3 architectes s.a.

appartient à l'approbation du conseil communal du 20 octobre 2014 référence n° 82a/2013/1

Projet — PLAN D' AMENAGEMENT PARTICULIER RUE NICOLAS BOVE

Document — PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER / Partie graphique plan

Echelle — 1/500 — Stade — Projet

Ref. Num. — CSL_PAP_V7 — Date — 24.09.2014

Les mesures indiquées dans ce plan sont à vérifier sur place. Toute différence est à signaler de suite à la direction des travaux. Ce plan reste la propriété exclusive de notre bureau et ne peut être employé à usage autre que pour lequel il a été confié à notre client ni communiqué à des tiers